



Animation DOCOB Réseau hydrographique de la Pimpine

Compte rendu de réunion COPIL n°3 le 17/01/19



➔ Ordre du jour :

Bilan de l'animation 2016-2019 et préparation de la nouvelle animation 2019-2022

➔ Lieu :

CDC des Portes de l'Entre Deux Mers (Latresne)

➔ Personnes présentes :

Organismes	NOM / Prénom	Mail
DDTM Gironde	DOLIDON Nicolas	nicolas.dolidon@gironde.gouv.fr
Groupe Chiroptères Aquitaine	VIELET Charlene	charleneviolet@hotmail.fr
AAPPMA vallée de la Pimpine	DUPHIL Dominique	dominique.duphil@orange.fr
ADPAG	EGAL Fabien	fegal.adpag@gamil.com
CEN Aquitaine	VALY Nicolas	n.valy@cen-aquitaine.fr
Entente Interdépartementale de Démoustication Atlantique	COURTIN Christophe	christophe.courtin@eidaatlantique.fr
SEPANSO	GOUANELLE Colette	Colette.gouanelle@orange.fr
SIETRA de la Pimpine	PONCIN Ghislain	sietra.pimpine@orange.fr
SIETRA de la Pimpine/commune de Loupes	HERAUD Louis	heraud.louis@orange.fr
SIETRA de la Pimpine	LAVILLE Jean-François	-
Terre et Océan (maison du patrimoine)	BARREAU Gael	gbarreau@terreetocean.fr
Chambre agriculture de la Gironde	HERAUD Pauline	territoires@gironde.chambagri.fr
Cdc des portes de l'Entre Deux Mers	MOLINIER Hugo	planpaysage@cdc-porteentredeuxmers.fr
Rivière Environnement (animateur)	COMAS Romain	natura2000@riviere-environnement.fr

➔ Déroulement :

Après un tour de table de présentation, la DDTM introduit la réunion.

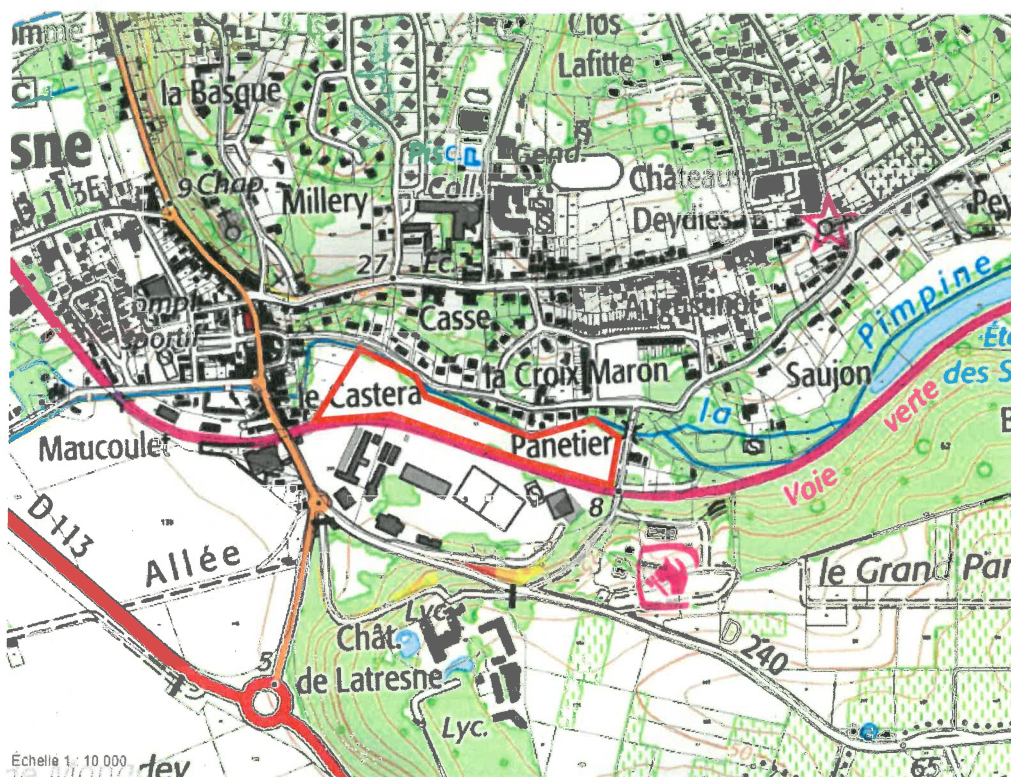
Rivière Environnement, animateur du site Natura 2000 pour le compte de l'Etat, présente le bilan d'animation réalisé (cf. le support de présentation joint au présent compte-rendu).

➔ Discussion (résumé non exhaustif) / relevé de décisions :

- Dans le cadre du bilan des actions, il est relevé la mauvaise dénomination de route départementale n°10 et non 240 comme exposé dans le PWP en ce qui concerne le Pont n°15 franchissant la Pimpine dans le bourg de Latresne (action TU 1.1 du DOCOB : Aménagement franchissements routiers pour le franchissement du Vison d'Europe et de la Loutre).

- Il est proposé par l'animateur et validé par le COPIL l'élaboration d'une note d'information sur les enjeux boisements et prairies en particulier sur le site Natura 2000. Elle est transmise aux communes pour :
 - ✓ retransmission dans les certificats d'urbanisme ;
 - ✓ envoi aux notaires locaux pour diffusion de l'information en cas de cessions foncières.

- La commune est en voie d'acquérir la parcelle de prairie en voie d'enfrichement du lieu-dit Castera à Latresnes, d'environ 3,5 ha (un sous seing a été signé en ce sens). Cette parcelle avait fait l'objet de discussions entre l'animateur et la commune souhaitant l'acquérir en vue d'un éventuel contrat Natura 2000 de maintien de prairie. La parcelle servirait sur son extrémité ouest riveraine du bourg à agrandir un parking (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives qui nécessiteront une probable évaluation des incidences Natura 2000), mais le reste de la parcelle pourrait faire l'objet d'une valorisation et d'une gestion répondant aux objectifs du DOCOB. L'animateur du site et la commune se rapprocheront pour envisager le futur de cette parcelle dans le cadre ou non d'un contrat Natura 2000.



Localisation de la parcelle (Geoportail)

- Les prairies sèches d'intérêt communautaire en présence sur le site Natura 2000 sont en mauvais état de conservation et menacées par l'enfrichement. Aucune action de gestion n'a pu être engagée avec le propriétaire concerné dans le cadre des 3 ans d'animation (le propriétaire a été rencontré).
L'outil ENS (espace naturel sensible) est évoqué pour servir de levier au maintien de ces prairies.
La nouvelle structure animatrice devra continuer les réflexions sur le maintien de cet enjeu de conservation fort au DOCOB (prairies sèches), quitte à rencontrer à nouveau le propriétaire de ces parcelles.

- Concernant l'extension du périmètre Natura 2000 sur les communes l'ayant demandé (Carignan de Bordeaux, Latresnes et Cénac ; cf. bilan d'animation), les propriétaires privés dont les parcelles sont rattachées au périmètre Natura 2000 en seront informés (confirmation de l'extension du site sur leurs parcelles par la DDTM, ces propriétaires ayant déjà donné leur accord en amont).

Il est acté l'extension sur :

- ✓ Carignan : 2 parcelles sur le secteur de Gareau (accord favorable des propriétaires) : une partie de AI13 et une partie de AH32 pour **environ 1,25 ha**
- ✓ Cénac : la partie communale qui se trouve sur le secteur de Saint Sève (**6,46 ha**). Le reste des boisements reste en suspens sans l'accord des propriétaires
- ✓ Latresne : les parcelles du bois de Bernadotte en ENS : accord du département (**14 ha**). La mairie a demandé un délai supplémentaire pour contacter les propriétaires sur le secteur de Pardailan : parcelles AE 200, 202 & 203.

La carte des habitats naturels réalisée sur ces secteurs n'a pas fait l'objet de relevés phytosociologiques suivant les protocoles du CBNSA. Le nouvel animateur devra donc réaliser ce travail en concertation avec le CBNSA sur les parcelles actées à l'extension du périmètre.

- Nouvelle animation 2019-2021 (3 ans).

Le SIETRA Pimpine ne souhaite pas reprendre l'animation du DOCOB du site Natura 2000. En effet, son nouveau périmètre de compétence s'étend à environ 10 bassins versants et seul celui de la Pimpine est concerné par Natura 2000. Il n'en a actuellement pas les moyens.

Faute de candidature par une collectivité, il est donc décidé que l'État porte à nouveau l'animation 2019-2021 et en confie la mise en œuvre à un prestataire.

Les enjeux de cette nouvelle animation comprendront notamment :

- la recherche de synergies entre la démarche d'animation et la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire, par un travail étroit avec le SIETRA de la Pimpine sur ce bassin versant
- l'amélioration de la prise en compte des chiroptères au vu de l'enjeu de la vallée pour ce groupe. Une réflexion globale sur la baisse de luminosité nocturne à l'échelle de la vallée pourra être envisagée dans ce cadre.
- la complémentarité avec la dynamique engagée par le plan paysage lancé par la CDC Porte de l'Entre Deux Mers. Les associations et habitants s'impliquant dans ce plan pourront être régulièrement informés voire impliqués dans la politique Natura 2000 pour des actions concrètes.
- la valorisation de la piste cyclable Roger Lapébie, très fréquentée, pour communiquer et faire connaître le site Natura 2000 de la Pimpine (panneaux, animations...).

Finalisé et approuvé à Bordeaux, le 2 avril 2019

Le Président de séance,
Responsable de l'unité Nature de la DDTM



Nicolas Dolidon